



Session 3 : «Discussions autour de l'expérience française en matière d'assainissement »

La session était prévue en deux temps : une première partie en salle permettant une présentation formelle par des représentants de la délégation de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) de l'expérience française en matière d'assainissement liquide et des retours d'expériences utiles pour les PED, présentation suivie d'un débat en salle ; une deuxième partie informelle autour d'un cocktail a permis aux discussions de se poursuivre en petits groupes.

Intervenants :

- Jean-Baptiste Revillon, Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)
- Sandrine Winant, Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP)
- Charlotte Kalinowski, SIAAP

Modérateur de la session : Denis Desille, programme Solidarité Eau

Documents supports à l'intervention :

- Présentation power point des participants (un PPT commun) ;
- « Historique de l'assainissement de la région parisienne ».

INTERVENTION

Cette intervention a pour but de faire comprendre les choix qui ont été à l'origine de l'intervention des acteurs français en matière d'assainissement et de voir comment ils interviennent dans une logique de coopération dans les pays en développement.

Les raisons de l'intervention des organismes français en matière d'assainissement :

- d'une logique hygiénique...
 - *Évacuer les eaux usées hors de la ville*

Pour comprendre l'intervention de ces organismes dans le domaine de l'assainissement, il est nécessaire de rappeler le contexte : au XIXème siècle, au moment du choix d'investir dans l'assainissement, Paris connaissait alors une forte croissance démographique (population multipliée par 5), une demande en eau potable de plus en plus importante, donc un besoin d'assainissement de plus en plus évident.

- *Lutter contre les maladies*

La ville connaît également à cette époque de grandes épidémies de typhus et de choléra dont celle de 1832 où le choléra causa la mort de 18 400 personnes.



C'est donc dans ce contexte que commencent les débuts de l'hygiène publique avec des hommes comme Pasteur, et qu'Eugène Belgrand développe l'assainissement moderne de la ville. Les réseaux d'égouts se développent alors et rejettent les eaux usées en aval de Paris. Les rejets ainsi concentrés, sont par la suite utilisés pour l'épandage agricole.

- ...à une préoccupation environnementale
 - *Prendre en compte les impacts sur l'environnement*

Avec le développement économique au sortir de la 2^{ème} Guerre Mondiale et la multiplication des rejets, la solution d'évacuation simple ne peut pas être durable : elle a de graves conséquences environnementales et doit être complétée par une solution de traitement de ces eaux usées.

- La chaîne complète de l'assainissement

Cette prise de conscience sera à l'origine de la première grande loi sur l'environnement en 1964. L'objectif affiché est la reconquête de la qualité de l'eau et la protection de la ressource. Les agences de l'eau sont alors créées pour une gestion cohérente et la planification des investissements pour l'alimentation en eau et en assainissement.

- L'assainissement moteur du développement économique

Si le choix de faire de l'assainissement a été fait initialement pour enrayer les grandes épidémies, puis dans un souci de préserver la ressource en eau, cette activité présente également des bénéfices en matière de développement économique. C'est notamment un secteur créateur d'emplois. Ainsi sur Paris et la petite couronne, ce sont 2 500 agents publics qui travaillent dans ce secteur, dans une grande diversité de métiers qualifiés et valorisés.

La nécessité d'un engagement politique fort et l'implication de tous

- La planification et la réglementation du service

Ce rappel historique nous montre que la prise en charge de l'assainissement ne s'est faite qu'en raison d'un engagement politique fort qui a permis de planifier et réglementer les services (Loi sur l'environnement). Cette réglementation a permis d'avoir des effets rapides et efficaces sur l'amélioration de la qualité.

- La gouvernance et l'implication de tous

Un deuxième point important dans la mise en œuvre de ce service a été l'application d'un mode de gouvernance : en France les municipalités sont responsables de la distribution de l'eau et de l'assainissement. Cela implique que le service soit rendu, qu'il a un prix voté par le conseil municipal et que les normes doivent être respectées.

Des choix techniques adaptés à la situation : collectif ou individuel ?

La mise en place de l'assainissement collectif est liée au contexte historique et urbain de la ville, notamment à la densification de population de la région parisienne. Néanmoins l'assainissement individuel représente une part importante sur le bassin de la Seine (0,775 M installations, soit 15%).

Exemple d'une station d'épuration et d'une solution d'assainissement individuel dans le power point



Des expériences de coopération décentralisée

Depuis 2005, avec la loi Oudin-Santini, les collectivités française peuvent consacrer à l'action internationale jusqu'à 1 % des ressources affectées au budget de leurs services eau et assainissement.

Du fait d'une volonté politique de ses élus, le SIAAP a engagé une politique de coopération internationale.

A travers les deux exemples développés - les projets avec les communes de Kara et de Tessaoua (voir le power point) - on comprend comment le SIAAP axe ses projets sur :

- le renforcement des capacités de ses partenaires ;
- des choix techniques adaptés à la demande des partenaires, aux pratiques et savoir-faire locaux ;
- des actions intégrant les populations bénéficiaires dans un souci de pérennité et de bonne gouvernance.

QUESTION ET DEBAT

1. « Dans le cadre de la coopération décentralisée à Tessaoua, vous évoquez la mise en place d'un SIG. Où en êtes-vous de la mise en place de ce SIG ? Est-ce que ça marche ? »
2. « Comment intervenez-vous et choisissez-vous vos zones d'intervention ? »
3. « Dans le cadre de la coopération décentralisée à Kara, vous parlez de la construction d'un réseau d'évacuation en centre ville, comment avez-vous pris en compte les différents types d'effluents des acteurs du centre ville (en fonction de leurs activités) ? »
4. « Quelles sont les caractéristiques des latrines retenues pour vos coopérations ? »
5. « La problématique du traitement de certains effluents nous préoccupent beaucoup. Par exemple, au centre ville de Niamey, l'hôpital possède une station de traitement qui n'est plus fonctionnelle. Il est urgent de la réhabiliter. »

Réponses des intervenants :

En ce qui concerne le SIAAP (Charlotte Kalinowski), il s'agit d'un organisme très politisé, qui s'engage dans des coopérations décentralisées sur sollicitation de son président. A Kara c'est le Président de la République du Togo qui les a sollicités et le SIAAP a bien évidemment accepté de s'engager dans cette ville. A Tessaoua, la ville de Conflans Saint Honorine, qui en France pâtit des odeurs de la station de traitement d'Achères, a été appuyée par le SIAAP dans sa coopération décentralisée avec la ville de Tessaoua. Ainsi, souvent des villes ou collectivités locales situées sur le bassin du SIAAP font appel à lui pour renforcer leur coopération et le SIAAP s'engage alors à leurs côtés. C'est de manière générale ainsi que fonctionne la coopération décentralisée.

En ce qui concerne le SIG de Tessaoua, il n'est pas encore en place, il n'est donc pas possible de faire un retour sur ce projet. En tout cas, il servira comme outil pour la localisation des



bornes fontaines. A Zinder, avec le Val de Marne, des premières actions ont déjà été menées en ce sens et les premiers retours sont positifs.

En ce qui concerne le raccordement au réseau des infrastructures publiques et du marché du centre ville de Kara, le SIAAP a, il y a eu peu de temps, procédé à une réorientation du projet car le choix du collectif fait par un ancien chef de projet, les inquiétait. Mais les canalisations étant posées, il ira jusqu'au bout de ce pilote, même si des doutes sur le fonctionnement du système après travaux subsistent. Dans le cadre de cette réorientation, le raccordement du marché fait l'objet d'une étude à l'heure actuelle.

Les latrines de Tessaoua seront mises en œuvre en 2009 et un des points de la mission ces jours-ci est de déterminer avec le RAIL, partenaire du projet, les caractéristiques des latrines qui y seront construites. Le SIAAP pense exclure les latrines avec chasse d'eau, et même celle avec chasse d'eau manuelle. Les latrines pour Tessaoua seront à inventer, et pour cela les partenaires du projet sont en attente du dépouillement de l'enquête menée auprès des populations afin de connaître leurs besoins et leur capacité à payer. Rien ne peut être dit de plus à ce niveau.

En ce qui concerne l'AESN, la coopération est un budget minime pour l'AESN, qui représente 0,2 % du budget de l'agence, mais cela représente tout de même 1,3 millions d'euros par an, soit une vingtaine de projets.

Deuxième tour de questions/contributions

6. « Avez-vous une idée de comment sera géré le traitement des eaux usées du réseau de Kara ?
7. « A Calavi, au Bénin, nous avons une petite expérience de station de traitement sur une petite ville, et nous serions intéressés par mieux connaître l'expérience de Kara au Togo pour échanger sur nos expériences respectives. A Lomé, l'expérience menée sur du réseau petite diamètre a montré sa limite faute de traitement, il faudra donc prévoir quelque chose pour Kara.»

Réponse des intervenants

A Kara, il faut déjà préparer l'après projet pour que le système de réseau fonctionne dans la durée et puisse servir durablement la population, mais si c'est le cas, il faudra sûrement penser le traitement (adapté).

Pour conclure, Jean-Baptiste Revillon souligne que l'assainissement de la région parisienne ne s'est pas fait en un jour : il a fallu près de 140 ans pour le réussir et il continue à nécessiter des aménagements et améliorations. De plus, il a fallu un ensemble de facteurs



clés pour la réussir, en particulier une volonté politique forte. Enfin, il est important de remarquer que le collectif s'est présenté comme la solution technique adaptée au centre de la ville en raison d'une densité urbaine particulièrement élevée mais que l'assainissement autonome est également une solution largement utilisée au Nord puisque 30 % des ménages franciliens en dépendent.